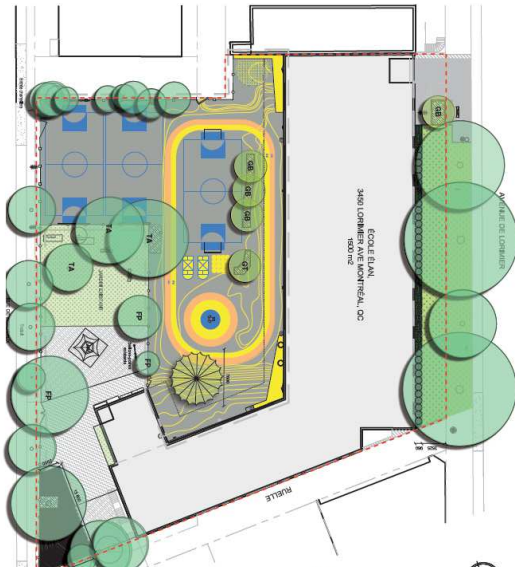

Assemblée publique de consultation

23 février 2016

PPCMOI – AMÉNAGEMENT D'UNE COUR D'ÉCOLE

École primaire alternative Élan

3450, avenue De Lorimier, au nord de Sherbrooke

École primaire Saint-Louis-de-Gonzague Annexe

2175, rue Rachel Est, entre Parthenais et des Érables

Adoption de deux résolutions en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), en vue d'autoriser un **revêtement de sol en asphalte** lors d'un projet de réfection d'une cour d'école et une **hauteur de clôture de 3 m** le long des terrains de soccer

Dérogations

Au ***Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*** **(01-277)**

Article 51.1 : **Revêtements de sol prohibés**

- asphalte ou mélange bitumineux
- tout revêtement de sol dont l'IRS est moins de 29*

Ces nouvelles normes **s'appliquent à l'ensemble des terrains, peu importe leur fonction**, incluant les écoles et les autres équipements collectifs

Au ***Règlement sur les clôtures*** **(R.R.V.M., c. C-5)**

Articles 6 & 7 : À la **hauteur maximale** de 2 mètres

* **IRS de 0 = noir (absence de réflectance solaire); IRS de 100 = blanc (beaucoup de réflectance solaire)**

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

- Demandes
- **Localisation**
- Mise en contexte
- Projets
- Avis de la Direction

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

Demandes

Localisation

Mise en contexte

Projets

Avis de la Direction

Le Règlement 01-277-75 modifiant le Règlement d'urbanisme relatif au verdissement et au développement durable a introduit des nouvelles dispositions réglementaires

Adopté par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2015

Objectifs de l'article 51.1 prohibant l'utilisation de l'asphalte

- Verdissement et augmentation de la canopée
- Réduction des îlots de chaleur urbains
- Augmentation de la biodiversité
- Perméabilité des sols – meilleure gestion des eaux de ruissellement
- Meilleure qualité de vie pour le voisinage et les utilisateurs de la cour

Demandes

Localisation

Mise en contexte

Projets

Avis de la Direction

Bien que la CSDM partage ces objectifs, elle évoque, entre autres, les considérations suivantes dans leur choix de matériau

- Coût (installation et réparation)
- Durabilité (garanties du fournisseur, fait ses preuves)
- Adaptabilité aux activités des élèves - multifonctionnel
- Facilité d'entretien et de réparation
- Capacité d'absorption du choc et d'éviter des blessures

La réfection des cours d'école relève du mandat du Ministère de procéder à la **réhabilitation environnementale** des cours d'école et de les remettre dans son **état initial**

- projets de décontamination des sols, de drainage et de bassins de rétention souterrain, d'imperméabilisation des fondations, etc.
- en même temps, la CSDM procède à un embellissement de la cour avec, entres autres, une levée de fonds des parents

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

- Demandes
- Localisation
- **Mise en contexte**
- **Projets – école Élan**
- Avis de la Direction

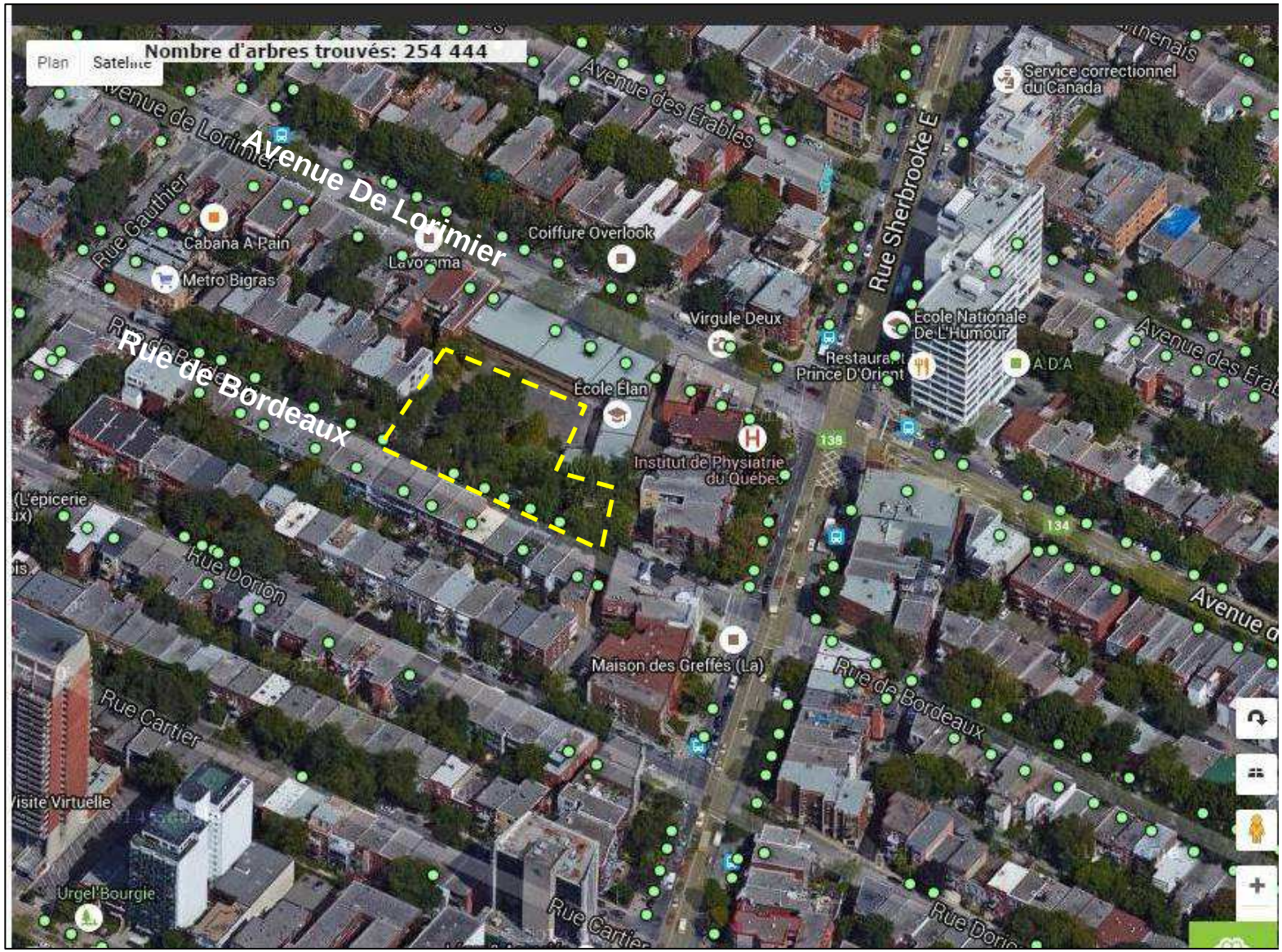

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

- Demandes
- Localisation
- Mise en contexte
- **Projets – école Élan**
- Avis de la Direction

Vue de l'arrière depuis la rue de Bordeaux

Une partie de la cour est déjà recouverte d'une surface perméable

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

- Demandes
- Localisation
- Mise en contexte
- **Projets – école Élan**
- Avis de la Direction

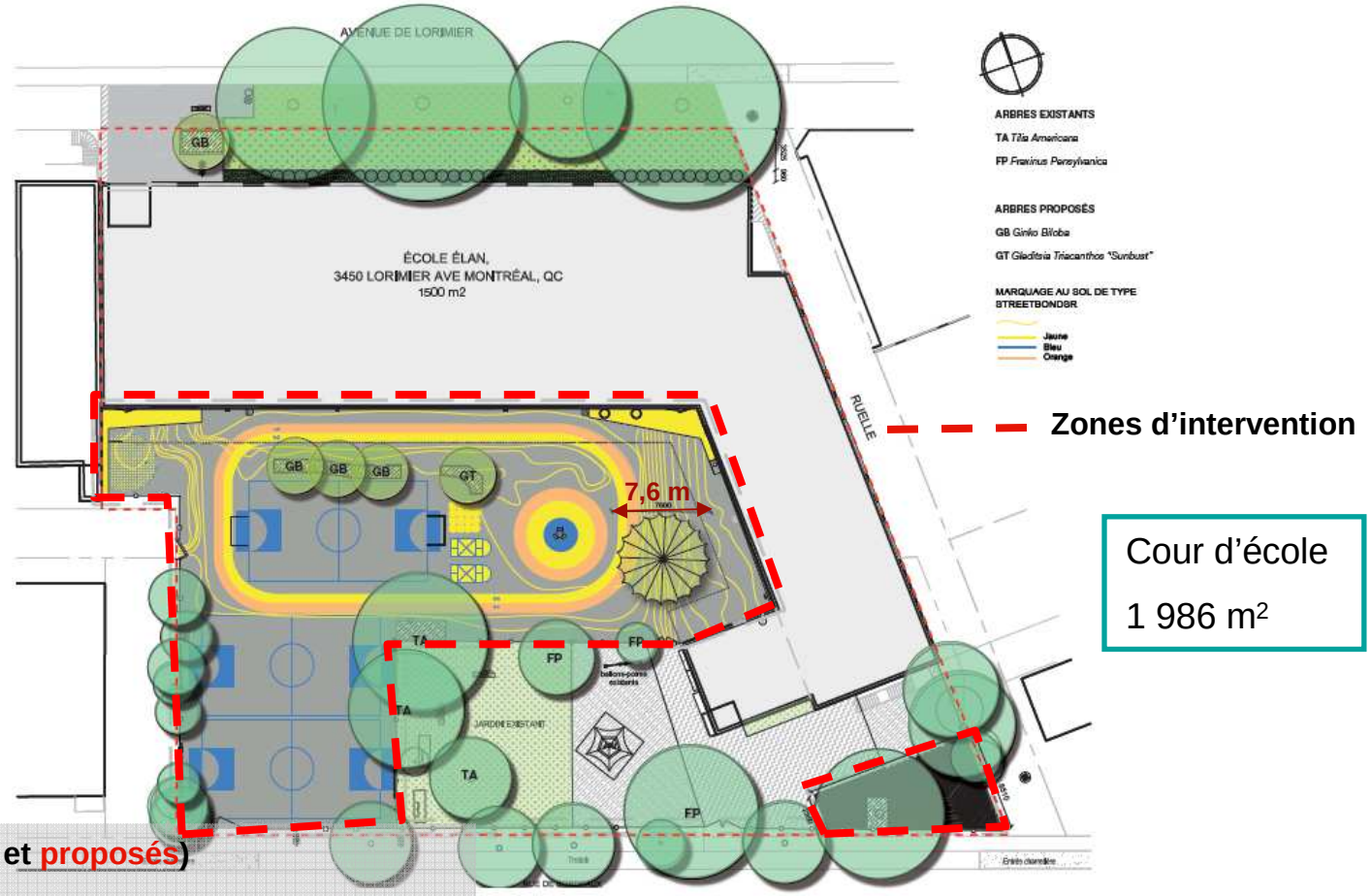

Cour d'école

1 986 m²

Revêtements de sol (existants et proposés)

- **asphalte : 63,4 % dont 30,6 % de l'asphalte coloré**
- **béton coulé peint jaune**
- **bois (estrade)**
- **paillis (aire de jeu existant) et nouvelle fosse continue plantée d'arbres**
- **parasol géant**
- **jardin existant (couvre-sol, paillis, arbustes, arbres)**
- **pavés de béton préfabriqué existants**

Surfaces asphaltées : 63,4 %

Surfaces perméables : 30 %

Demandes
Localisation
Mise en contexte
Projets – école Élan
Avis de la Direction

École de St-Étienne, Montréal
StreetbondSR

StreetBondSR™
Solar Reflective Coatings for Asphalt

Designer Colors

- StreetbondSR est un scellant renforci d'un époxie polymérique donc il va rallonger la durée de vie du bitume (X 2).
- Il est antidérapant et utilisé pour les jeux d'eau.

La place Shamrock, Montréal, 2014
Atelier Barda, Crédit photo Google

rue Chabanel, Montréal
Vlan

Demandes
Localisation
Mise en contexte
Projets – école Élan
Avis de la Direction

Arbres

Arbre aux quarantes écus
Ginkgo Biloba

Févier
Gléditsia triacanthos 'Sunburst'

Arbustes

Cornouiller doré
Cornus alba 'Aurea'

Diervilla Lonicera
Diervilla Lonicera

Sureau doré
Sambucus canadensis 'Aurea'

Arbres proposés

- Ginko biloba (3)
- Février *Sunburst* (1)

Arbres existants :

- Frêne de Pennsylvanie (3)
- Tilleul d'amérique (3)

> Les végétaux ont été choisis pour leur coloration jaune afin de renforcer le concept de la ligne vivante.

> Les essences sont indigènes du Québec ou introduites et disponibles en pépinière.

> Ils nécessitent très peu d'entretien et sont adaptés au milieu scolaire.

Demandes
Localisation
Mise en contexte
Projets – école Élan
Avis de la Direction

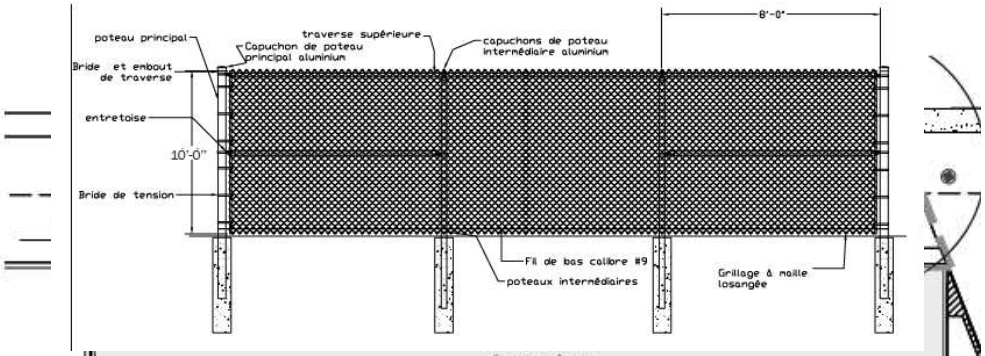

Ecole Paul-Bruchési, entrée rue Lanaudière, Montréal

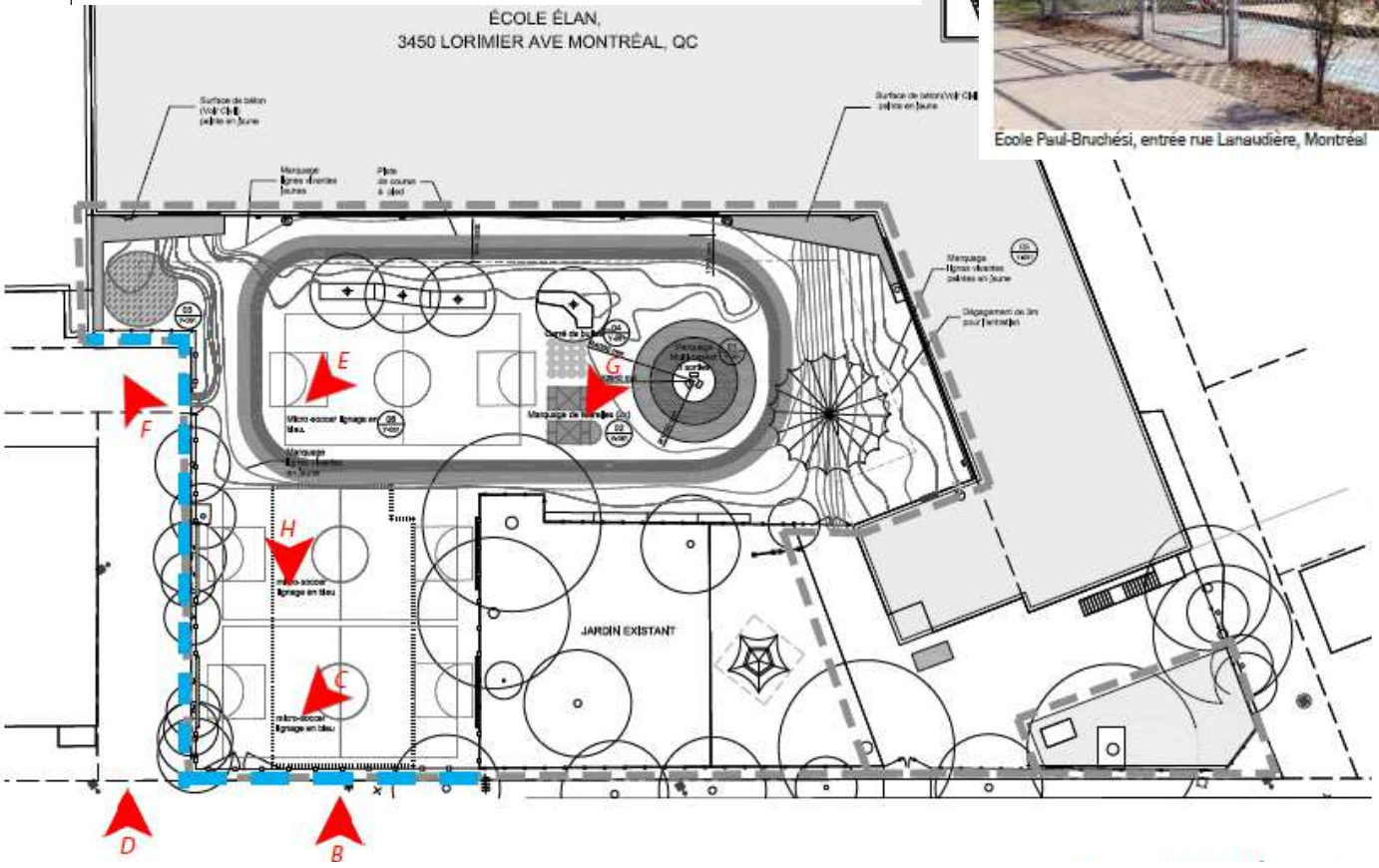

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

- Demandes
- Localisation
- Mise en contexte
- **Projets – école St-Louis-de-Gonzague**
- Avis de la Direction

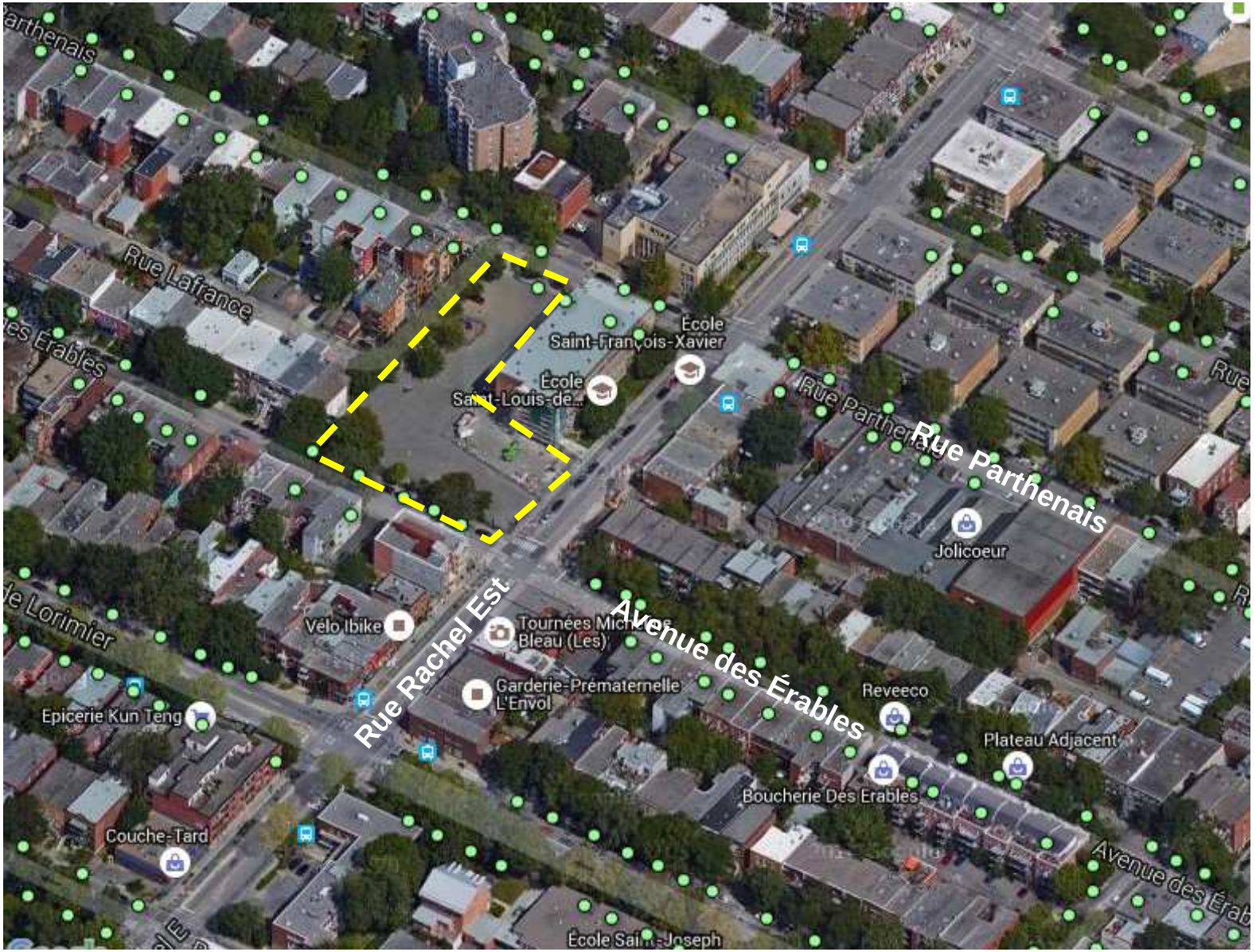

Demandes
Localisation
Mise en contexte
Projets – école St-Louis-de-Gonzague
Avis de la Direction

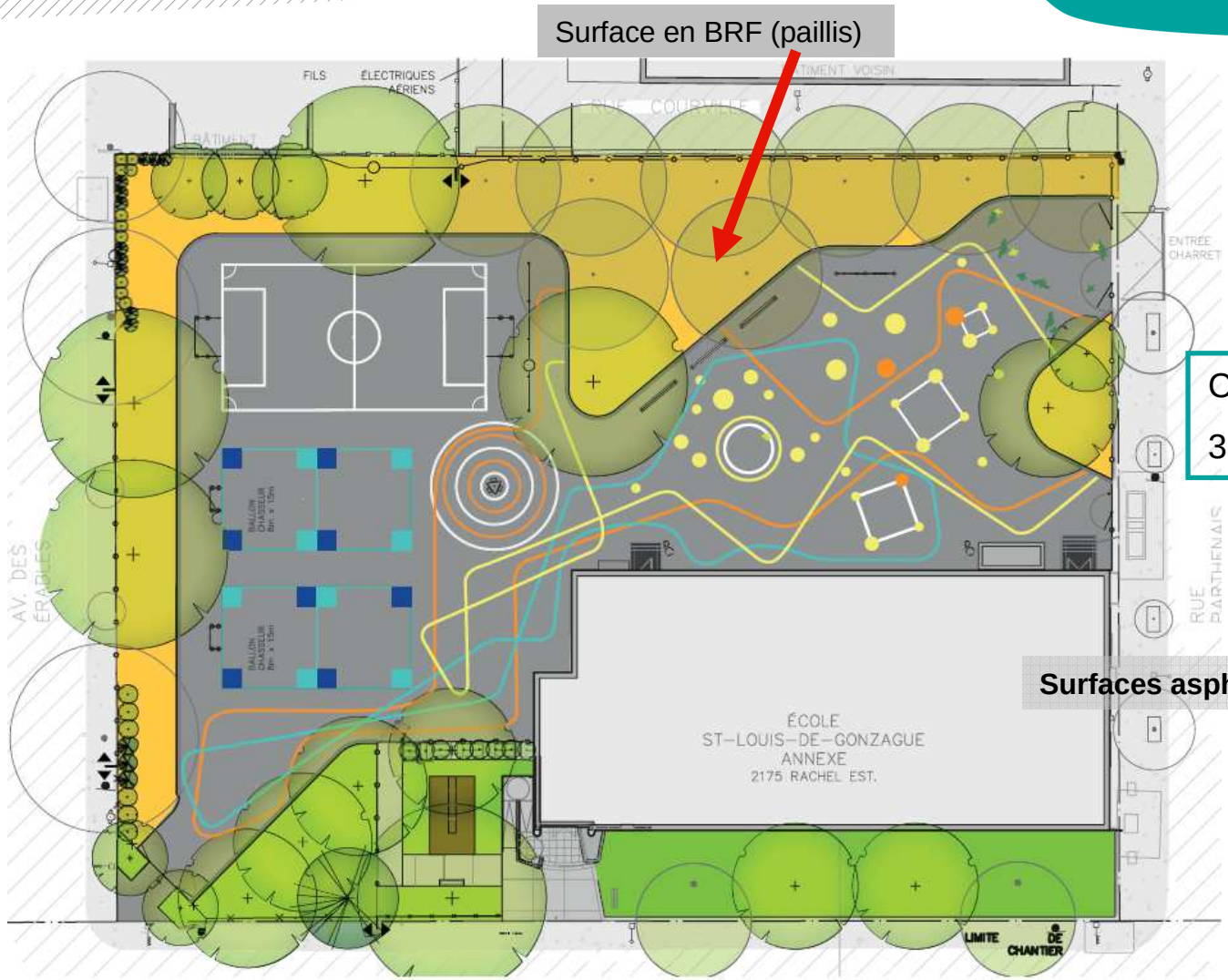

Cour d'école
3 515 m²

Surfaces asphaltées : 66,3 %

L'aménagement proposé

- la plantation de **20 nouveaux arbres** dans des fosses continues, principalement sur le pourtour de la cour d'école avec 13 essences différentes

Demandes
Localisation
Mise en contexte
Projets – école St-Louis-de-Gonzague
Avis de la Direction

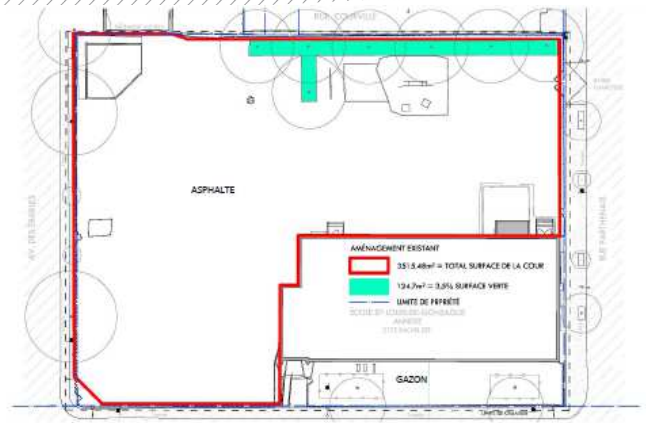

Cour existante

- Surface asphaltée -

  88 % (3 107 m²)
- 8 frênes

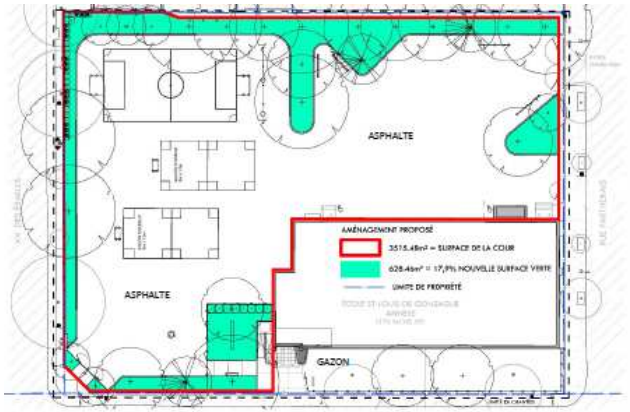

Proposition d'aménagement initiale

- Surface asphaltée -

  82 % (2 813 m²)
- Arbres : 20 nouveaux

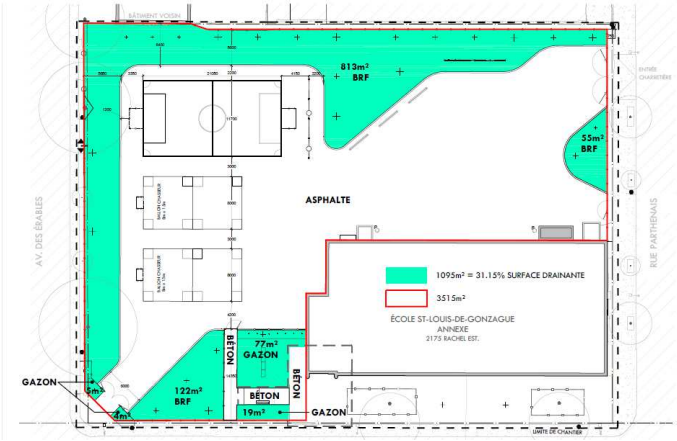

Proposition d'aménagement révisée

- Surface asphaltée -

  66,3 % (2 332 m²)
- Arbres : 20 nouveaux

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

- Demandes
- Localisation
- Mise en contexte
- **Projets – école St-Louis-de-Gonzague**
- Avis de la Direction

20 nouveaux arbres

13 essences différentes

1 x Larix Laricina (Mélèze)
2 x Picea Pungens 'glauca' (Épinette de Norvège)
2 x Ginkgo Biloba
3 x Acer rubrum 'Brandywine' (Érable rouge)
3 x Acer x freemanii 'Automn Blaze' (Érable rouge)
1 x Carya Cordiformis (Caryer)
2 x Celtis Occidentalis (Micocoulier)
3 x Gymnocladus Dioicus (Chicot du Canada)
1 x Juglans nigra
2 x Quercus Bicolor (Chêne bicolor)
3 x Syringa reticulata 'Ivory Silk' (Lilas japonais)
2 x Tilia cordata 'Greenspire' (Tilleul)
3 x Ulmus Accolade (Orme)

La sélection des essences a suivi les critères suivant :

- zone de rusticité;
- diversité écologique;
- adaptation aux conditions urbaines;
- capacité à supporter le piétinement et la sècheresse;
- vulnérabilité aux maladies et insectes faible;
- croissance idéalement rapide;
- éviter les fruits;
- représenter quelques essences indigènes;
- représentation des essences dans le voisinage;
- pollen allergène

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

- Demandes
- Localisation
- Mise en contexte
- **Projets – école St-Louis-de-Gonzague**
- Avis de la Direction

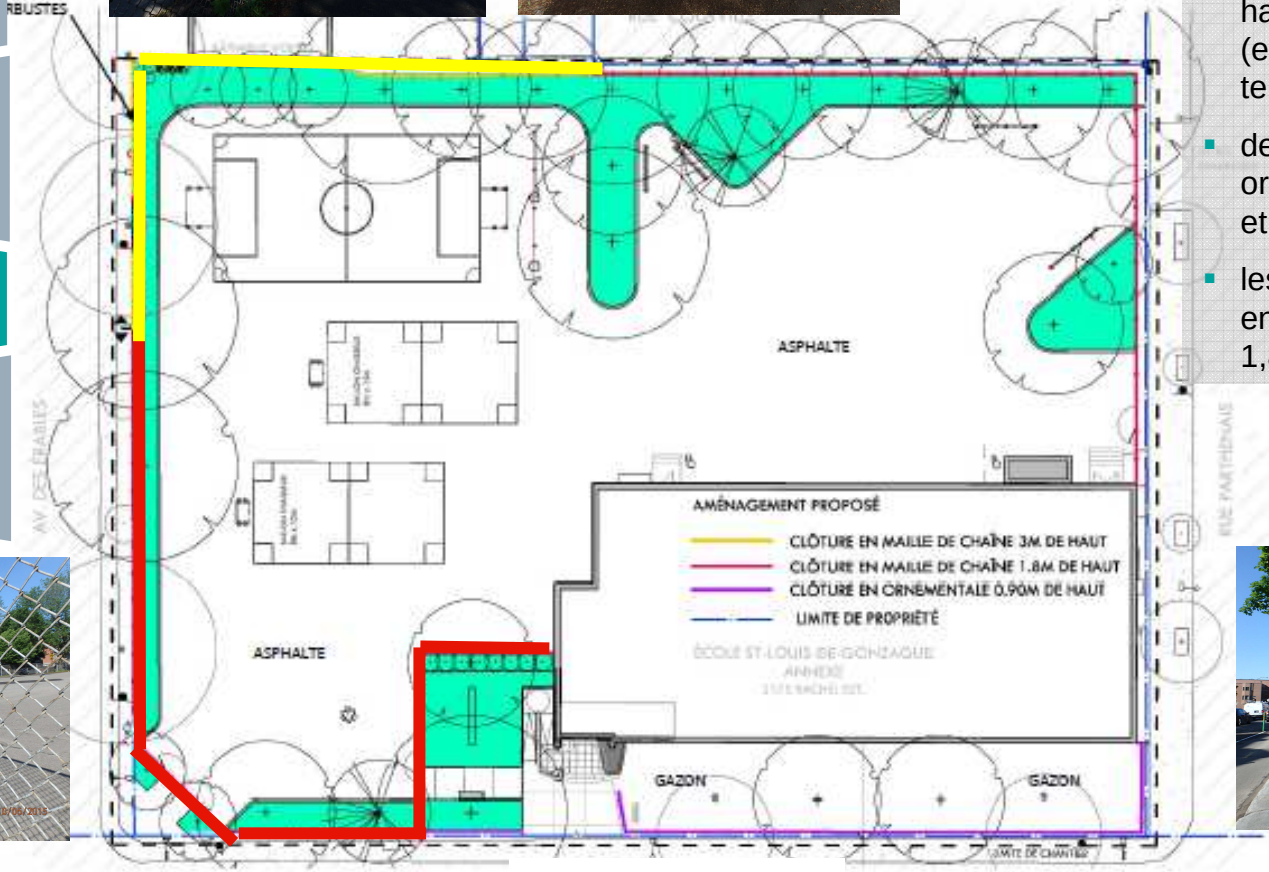

Toutes les clôtures seront remplacées par

- des parties à 3 m de haut en maille de chaîne (en jaune) près des terrains de soccer
- des parties en métal ornemental sur Rachel et sur des Érables
- les autres parties seront en maille de chaîne de 1,8 m du haut

Demandes

Localisation

Mise en contexte

Projets

Avis de la Direction

La Direction est **favorable** à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants

Pour l'école alternative Élan

- La surface asphaltée, bien qu'élevée, représente une amélioration par rapport à la situation actuelle dans la cour d'école et tient compte des critères de la CSDM
- La stratégie de plantation et d'utilisation de l'asphalte et du béton de couleur pâle aura pour effet de réduire davantage les îlots de chaleur urbains
- La cour d'école, qui bénéficie d'une canopée importante sur rue, possède une partie déjà végétalisée ou perméable

Demandes

Localisation

Mise en contexte

Projets

Avis de la Direction

La Direction recommande d'autoriser un revêtement de sol en asphalte sur le terrain situé au **3450, avenue De Lorimier (école alternative Élan)**, et ce, en dérogation à l'article 51.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), **aux conditions suivantes** :

- que le pourcentage du revêtement de sol en asphalte ne dépasse pas 65 % de la partie du terrain occupée par la cour d'école;
- qu'au moins 4 nouveaux arbres soient plantés dans la cour d'école;
- qu'au moins 30 % du revêtement de sol soit composé de matériaux perméables;
- qu'au moins 30 % de l'ensemble des surfaces en asphalte ou en béton de la cour d'école soit d'un indice de réflectance solaire (IRS) supérieur à 29;
- que les portions de l'asphalte recouvertes d'un enduit ou de béton coloré soient entretenues au besoin de manière à conserver son IRS d'origine;
- qu'un parasol, d'une couleur pâle et d'un diamètre d'au moins 7 m, soit installé dans la cour d'école;
- que la hauteur maximale de la portion d'une clôture bordant un terrain de micro-soccer soit de 3 m.

Demandes

Localisation

Mise en contexte

Projets

Avis de la Direction

La Direction est **favorable** à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants

Pour l'école Saint-Louis-de-Gonzague Annexe

- La surface asphaltée, bien qu'élevée, représente une amélioration par rapport à la situation actuelle dans la cour d'école et tient compte des critères de la CSDM
- La stratégie de plantation et le remplacement de l'asphalte par des surfaces perméable sur 30 % de la cour d'école auront pour effet
  - de réduire les îlots de chaleur urbains
  - d'augmenter la biodiversité
  - d'améliorer la qualité de vie des utilisateurs de la cour et des résidents

Demandes

Localisation

Mise en contexte

Projets

Avis de la Direction

La Direction recommande que d'autoriser un revêtement de sol en asphalte sur le terrain situé au **2175, rue Rachel Est (école St-Louis-de-Gonzague Annexe)** et ce, en dérogation à l'article 51.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et aux articles 6 et 7 du *Règlement sur les clôtures* (R.R.V.M., c. C-5), **aux conditions suivantes** :

- que le pourcentage du revêtement de sol en asphalte ne dépasse pas 68 % du terrain occupé par l'ensemble de la cour d'école et de l'aire de stationnement pour vélo;
- qu'au moins 28 arbres soient plantés ou maintenus sur l'ensemble du terrain;
- qu'au moins 30 % du revêtement de sol de l'ensemble de la cour d'école et de l'aire de stationnement pour vélo soit composé de matériaux perméables;
- qu'une clôture ornementale de 2 m de haut semblable à celle de 0,9 m prévue devant le bâtiment sur la rue Rachel soit installée dans la portion de la cour d'école donnant sur la rue Rachel, et continuant sur l'avenue des Érables, jusqu'à au moins 5 m plus loin que la porte d'entrée de la cour d'école localisée à l'intersection de ces deux voies publiques;
- que la hauteur maximale de la portion de la clôture bordant un terrain de mini-soccer soit de 3 m.

Demandes

Localisation

Mise en contexte

Projets

Avis de la Direction

Calendrier d'adoption

Calendrier d'adoption - les deux projets

Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)	12 janvier 2016
Adoption du projet de résolution (CA)	1er février 2016
Assemblée publique de consultation	**23 février 2016**
Adoption de la résolution (CA)	*7 mars 2016*
Certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal	*Mars 2016*
Publication et mise en vigueur	*Mars 2016*

Ces projets ne sont pas susceptibles d'une approbation référendaire

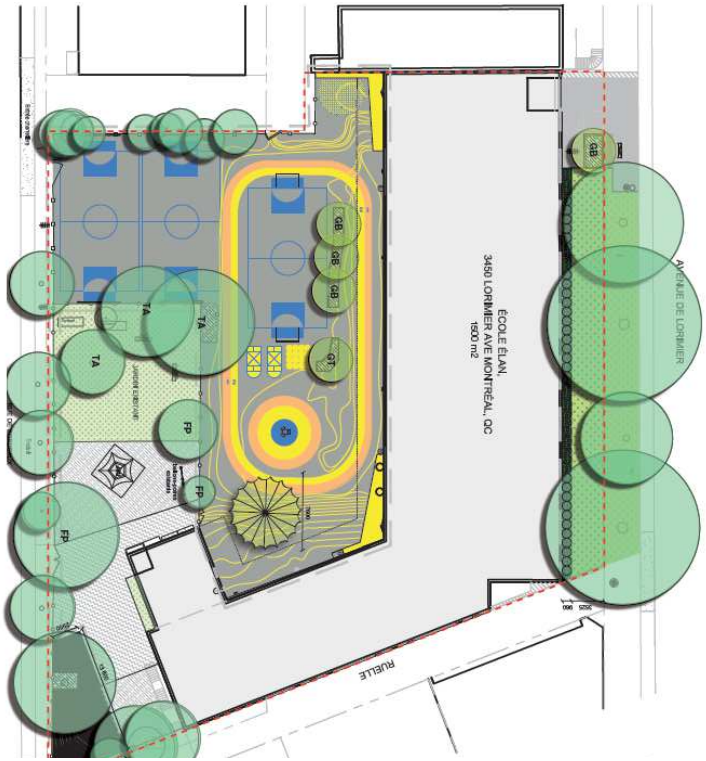

Questions / commentaires